

**En cas d'incident ou de maladie, les consultations et frais de vétérinaire sont à la charge du propriétaire.
En cas de bagarre, la pension se réserve le droit de décider qui doit régler les consultations et frais de vétérinaire. En signant ce contrat, vous acceptez donc de régler les consultations et soins causés par votre chien à un tiers.**

- La pension se réserve le droit d'isoler un chien pour sa santé ou la sécurité des autres.
- La pension s'occupe de prodiguer les soins nécessaires à un animal malade durant son séjour, soins qui restent à la charge du propriétaire (noter ci-après le traitement médical et veillez fournir l'ordonnance ainsi que les médicaments pour la durée du séjour) :
.....
.....
- Pour la pension longue durée (plus de 3 semaines), un traitement antipuces, anti-tiques sera demandé.
- En cas de suspicion de maladie, la pension se réserve le droit d'emmener le chien chez le vétérinaire à la charge du propriétaire.
- La pension décline toute responsabilité en cas de décès du chien.

Date d'entrée : Date de sortie :

Tarif :

..... € x jours = €

Pour les gardes de 15 jours et plus

Acompte de 50% = € - réglé en Le / / Reste dû : €

- Tout chien non repris de la pension après la date de départ prévue et sans nouvelle du propriétaire, sera considéré comme abandonné.
- En cas de pension longue durée, le paiement du séjour doit être effectué 1 mois à l'avance, et ce tout au long du séjour. Si 8 jours après le mois suivant, le renouvellement du paiement du mois en cours n'est pas effectué et sans nouvelle du propriétaire, le chien sera considéré comme abandonné.
- Le propriétaire autorise la pension à mettre des photos de son chien sur le site de la pension ainsi que sur son profil Facebook.

Contact en cas d'urgence :

.....
.....

Date :

Lu et approuvé, avec nom et signature obligatoire :